

DELIBERATION N°14

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE (DETERMINATION DE LEUR NATURE, DE LEUR NOMBRE ET ELECTION DE LEURS MEMBRES)

Entendu l'exposé de Madame la maire ;

Considérant que suite au renouvellement général du Conseil municipal, la Commune peut créer des commissions municipales, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Considérant que ces Commissions sont composées de Conseillers et placées sous la Présidence automatique du Maire, lequel en est le Président de droit ;

Vu l'article L.2121-22, alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales, imposant le respect du principe de la représentation proportionnelle ;

Considérant que la constitution de ces commissions signifie aussi l'élection des membres susceptibles d'y participer ;

Considérant que les membres sont désignés par vote secret conformément à l'article L.2121-21 sauf si le Conseil municipal en décide autrement à l'unanimité ;

Considérant qu'en cas de dépôt de liste unique, proposée par exemple à la suite d'un accord local, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par Madame la maire ;

Considérant les listes déposées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

- ✓ **FIXE** à 7 le nombre des commissions, dénommées comme suit :
 - Tranquillité publique, cadre de vie et vie des quartiers
 - Scolarité, petite enfance et jeunesse
 - Urbanisme, transition écologique et mobilités
 - Culture, sport et vie associative
 - Services publics, finances et économies locales
 - Séniors, lien intergénérationnel et solidarité
 - Santé, inclusion des personnes en situation de handicap
- ✓ **FIXE** à 8 le nombre de leurs membres, la Maire étant présidente de droit ;
- ✓ **DECIDE** à l'unanimité de ses membres de ne pas recourir au vote par bulletin secret,
- ✓ **PROCEDE** à l'élection les membres de chaque commission selon les listes suivantes, établies dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- ✓ **DECLARE** élus au sein des commissions suivantes :

**COMMISSION TRANQUILLITE PUBLIQUE, CADRE DE VIE
ET VIE DES QUARTIERS**

- 1 Monsieur Bruce HENRIONNET
- 2 Monsieur Paul BADRI
- 3 Madame Tiffanie CALAS
- 4 Monsieur Manuel MACHADO
- 5 Monsieur Adrien PAIRON
- 6 Monsieur Dov COHEN
- 7 Monsieur Bruno WITTMAYER
- 8 Madame Audrey DAMMAN

COMMISSION SCOLARITE, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

- 1 Monsieur Guillaume PROUST
- 2 Madame Tiffanie CALAS
- 3 Madame Louise GUIBERT
- 4 Madame Fatiha BORROS
- 5 Madame Diane DA SILVEIRA
- 6 Monsieur Fabien DARTIS
- 7 Madame Marie TISSIER
- 8 Madame Audrey DAMMAN

COMMISSION URBANISME, TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES

- 1 Madame Sonia LAURENT
- 2 Monsieur Michel CALAFATO
- 3 Monsieur Manuel MACHADO
- 4 Monsieur Pascal ROSE
- 5 Monsieur Guillaume PROUST
- 6 Monsieur Paul BADRI
- 7 Monsieur Teddy ROBIN
- 8 Monsieur Bruno WITTMAYER

COMMISSION CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE

- 1 Madame Monia BRAHAM
- 2 Monsieur Sébastien CHAUVIN
- 3 Monsieur Maxence LEBRUN
- 4 Monsieur Antonio AMARAL
- 5 Madame Nadège BERTHAULT
- 6 Madame Méline RIVERA
- 7 Monsieur Teddy ROBIN
- 8 Monsieur Jean-Marc BARDON

COMMISSION SERVICES PUBLICS, FINANCES ET ECONOMIES LOCALES

- 1 Madame Christelle PUJO
- 2 Monsieur Jean-Paul CHONION
- 3 Monsieur Michel CALAFATO
- 4 Monsieur Bruce HENRIONNET
- 5 Madame Ludivine BERTOLOTTI
- 6 Monsieur Sébastien CHAUVIN
- 7 Monsieur Cédric BLANC
- 8 Monsieur Jean-Marc BARDON

COMMISSION SENIORS, LIEN INTERGENERATIONNEL ET SOLIDARITE

- 1 Madame Catherine ROUSSEAU
- 2 Monsieur Paul BADRI
- 3 Madame Nadège BERTHAULT
- 4 Madame Diane DA SILVEIRA
- 5 Madame Fatiha BORROS
- 6 Madame Tiffanie CALAS
- 7 Madame Sandrine COUPPÉ
- 8 Madame Marie TISSIER

**COMMISSION SANTE, INCLUSION DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP**

- 1 Madame Isabelle PITSCH
- 2 Madame Monia BRAHAM
- 3 Madame Nadège BERTHAULT
- 4 Madame Catherine ROUSSEAU
- 5 Madame Ludivine BERTOLOTTI
- 6 Madame Nadia FRANÇOIS
- 7 Madame Séverine NOEL
- 8 Madame Audrey DAMMAN

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Monsieur Paul BADRI.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 28 avril 2026

La Maire,
Madame Laëtitia DEVRIENDT.



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	28
Absents :	7
Pouvoirs :	5
Votants :	33

Convoqués le : 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-huit avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Monsieur Paul BADRI, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Monsieur Manuel MACHADO, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Monsieur Antonio AMARAL, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Cédric BLANC, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL.

ABSENTS : Madame Ludivine BERTOLOTTI, Madame Audrey DAMMAN.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Madame Sonia LAURENT	à	Madame Isabelle PITSCH
Monsieur Adrien PAIRON	à	Madame Fatiha BORROS
Madame Nadia FRANCOIS	à	Monsieur Cédric BLANC
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Monsieur Teddy ROBIN

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Paul BADRI, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

* Il est à noter que Madame Méline RIVERA a quitté la séance avant le vote de la délibération n°43 (Groupement de commandes permanent conclu entre la ville et la CCAS d'Ozoir-la-Ferrière) et est revenue avant le vote de la délibération n°45 (Adhésion à la centrale d'achat de la Région Ile-de-France).